

Domaine :

Sciences – Technologie – Santé

UFR/Institut :

UPEC – UFR de Médecine

Type de diplôme :

Attestation

City :

Créteil – Campus Henri Mondor

Length of studies :

3 jours

Accessible as :

Employee training

Présentation de la formation

Identifier les domaines de responsabilité des acteurs exerçant dans des services d'urgence. Acquérir les bases juridiques permettant une attitude adaptée.

Organisation de la formation

L'organisation de la Justice en France.

Les bases de la responsabilité des acteurs de soins médicaux : décrets de compétence

Le secret professionnel. Confidentialité.

L'obligation d'informer. La transmission du dossier médical au patient.

Le refus de soins. L'abstention fautive.

Les certificats médicaux – Les réquisitions – Les saisies de dossier.

Le transport de corps – La mort subite du nouveau-né.

Le patient agité – Les modes de placement en urgence.

Les relations avec les autorités de police.

Les prescriptions médicales en urgence. La télémédecine.

La responsabilité de l'infirmier(e).

Candidature

Date limite d'inscription administrative : un mois avant le début de la session :

SAMU 94

salle vignon

Hôpital Henri Mondor

94010 Créteil

Nombre de participants limité à 10

Director of studies

Catherine Bertrand

Responsable de la Formation Continue

Coordination : Mme Pauline Saint-Martin

Secrétariat

Chantal Vallier

Secrétariat cesu samu 94

Hôpital Henri Mondor

94010 Créteil

Tél. : 01 45 17 95 29 – fax : 01 45 17 95 30

chantal.vallier@hmn.aphp.fr

